

## Ces *plantes d'ornement* qui deviennent *envahissantes*

Évitez de les utiliser et de les multiplier, car malgré leur attrait elles sont envahissantes en milieux naturels !

**à éviter !**

### Dans vos jardins

- les Balsamines,
- les Bambous,
- le Buddleia (l'arbre à papillons)



Balsamine



Buddleia

### Dans vos aquariums et bassins d'ornement

- le Lagarosiphon,
- le Myriophylle du Brésil



Lagarosiphon



Myriophylle

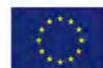
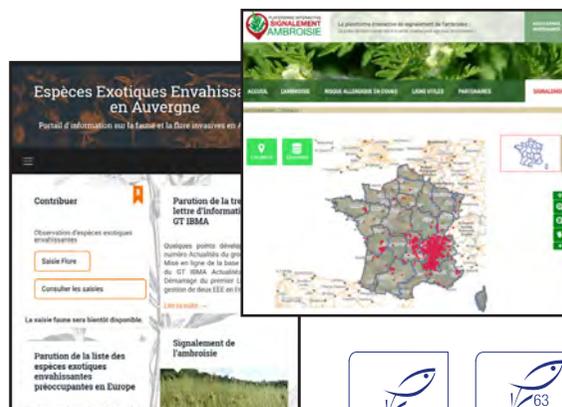
## Pour aller plus loin

- <https://solidarites-sante.gouv.fr>
- [www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr](http://www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr)
- [www.cbnmc.fr](http://www.cbnmc.fr)
- [www.cen-auvergne.fr](http://www.cen-auvergne.fr)
- <https://ambroisie.fredon-aura.fr/>

## Contribuer

Si vous voulez contribuer à l'amélioration des connaissances vous pouvez saisir vos observations sur :

- [www.signalement-ambroisie.fr](http://www.signalement-ambroisie.fr)
- [www.eee-auvergne.fr](http://www.eee-auvergne.fr) (faune/flore)



Les actions liées à la lutte contre l'ambroisie ont été cofinancées par l'Union européenne dans le cadre du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER)



## Milieux aquatiques

et

## plantes exotiques

Une plante exotique envahissante est une espèce introduite en dehors de son aire de répartition naturelle dont la propagation génère de nombreux déséquilibres.

# Attention à ces plantes...

**pour votre santé !**

## Ambroisie à feuilles d'armoise

**Impact :**  
Risque d'allergie respiratoire sévère

**Mode de propagation :**  
Graines dispersées par les cours d'eau, par les déplacements mécaniques et par les semences.

**Gestion :**  
**Destruction Obligatoire**  
(réglementée par arrêtés départementaux)

**Visible :**  
D'avril aux gelées

**Signalement :**  
Plateforme ambroisie : <https://www.signalement-ambroisie.fr>  
Auprès du référent Ambroisie (mairie, intercommunalité)



## Berce du Caucase

**Impact :**  
Risque de brûlure sévère par contact

**Mode de propagation :**  
Graines dispersées par les cours d'eau, par les déplacements mécaniques.

**Gestion :**  
Renseignez-vous.  
En cas de destruction, protections individuelles adaptées obligatoires

**Visible :**  
D'avril aux gelées



**pour la qualité des milieux aquatiques !**

## Les Renouées asiatiques

**Impact :**  
Fermeture des berges, élimination d'autres espèces végétales, déstabilisation des berges

**Mode de propagation :**  
Par bouturage de fragments de tiges ou de rhizomes transportés par l'eau ou par l'homme (engins, terre...)

**Gestion :**  
**Évitez** de les couper, de les jeter dans l'eau. Le traitement avec des produits phytosanitaires est interdit aux abords des points d'eau et cours d'eau.

**Visible :**  
D'avril aux gelées



## Les Jussies et Elodées

**Impact :**  
Fermeture de la surface en eau, élimination d'autres espèces végétales, dégradation des milieux et de la qualité de l'eau, raréfaction voire disparition des espèces piscicoles.

**Mode de propagation :**  
Par bouturage de fragments de tiges, par l'eau, par les animaux ou par l'homme (matériel de pêche...)

**Gestion :**  
**Évitez** de les couper, de les disséminer avec votre matériel de pêche. Le traitement avec des produits phytosanitaires est interdit aux abords des points d'eau et cours d'eau.

**Visibles :**  
D'avril aux gelées

